



Assurance décès de la gmf (eda)

Par **Bocquier**, le **03/12/2008** à **15:16**

Suite au décès du père de mes enfants, nous ne parvenons pas à obtenir une réponse (positive ou négative) auprès de la compagnie d'assurance à laquelle il avait adhéré pour le financement de sa voiture, à savoir la EDA société de courtage d'assurance de la GMF. Malgré nos courriers (avec accusé de réception), malgré l'envoi de tous les documents demandés (certificat médical, de décès), la compagnie d'assurance persiste à nous renvoyer le même courrier type (5 fois) nous redemandant les mêmes documents sans nous préciser ce qu'il ne leur convient pas.

Nous n'avons plus de nouvelle de cette assurance depuis 2 mois...

Par **chaber**, le **05/12/2008** à **09:41**

Dès que tous les documents demandés ont été fournis l'assureur doit payer dans le délai d'un mois.

Par **tsuntsung**, le **20/04/2009** à **13:31**

bonjour, j'ai le même problème avec cette assurance, on joue la carte du silence, et on m'envoie les mêmes réponses. c'est à dire un formulaire à remplir... je ne sais pas trop quoi faire, alors que je suis en maladie depuis des mois et des mois...

Par **adrot mireille**, le **18/04/2012 à 14:39**

bonjour, je voudrais savoir ou en est le reglement de l'assurance du contrat qui concerne mon mari , decede le 03/04/2012 merci de repondre car au telephone les correspondants sont en ligne du matin au soir . amicalement numero declient= 91471705353 /LC3K97001.
dossier=32106815714

Par **JOUJOU4032@HOTMAIL.FR**, le **12/07/2013 à 19:58**

BJ JE VIENS DE RECEVOIR UN COURRIER PR MA MERE DECEDE LE 13 05 2013 A
TELLE LE DROIT AU CAPITAL DECES VOICI SON N DE CLIEINT 91893030588 DONNER
UNE REPONSE MERCI

[fluo]? ? ? ...[/fluo]